



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Judi 23 juin 2022 à 18 heures**

**Procès-Verbal**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 23 juin 2022, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 17 juin 2022 et affichée le 17 juin 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

\*\*\*\*

**Présents :**

Irène FELIX, Yann GALUT (jusqu'à la délibération n° 20), Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA (jusqu'à la délibération n° 21), Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA (à partir de la délibération n° 11), Pierre-Henri JEANNIN, Céline MADROLLES (à partir de la délibération n° 30), Hugo LEFELLE, Renaud METTRE, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE (jusqu'à la délibération n° 21), Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER (jusqu'à la délibération n° 27), Alexia FRANQUES (à partir de la délibération n° 14), Martial REBEYROL, Justine SINGEOT, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Christian JOLY, Didier PRUDENT, Christine DAGAUD

**Excusés :**

Gérard SANTOSUOSSO, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n° 22), Constance BONDUELLE (jusqu'à la délibération n° 10), Franck BRETEAU, Nadine MOREAU

**Absents :**

Olivier CABRERA (jusqu'à la délibération n° 10), Alex CHARPENTIER, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Pouvoirs :**

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente (à partir de la délibération n° 21)  
Constance BONDUELLE donne pouvoir à Olivier CABRERA (à partir de la délibération n° 11)  
Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT  
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI  
Céline MADROLLES donne pouvoir à Pierre-Henri JEANNIN (jusqu'à la délibération n° 29)  
Catherine MENGUY donne pouvoir à France LABRO  
Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à Joël ALLAIN  
Régis MAUTRE donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO (à partir de la délibération n° 22)  
Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Joël ALLAIN  
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL (à partir de la délibération n° 28)  
Marcella MICHEL donne pouvoir à Philippe MOUSNY  
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Justine SINGEOT (jusqu'à la délibération n° 13)  
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET  
Valérie CHAPAT donne pouvoir à Dominique GILLET  
Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Jean-Louis SALAK  
Nicole HUBERT donne pouvoir à Christian JOLY  
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Didier PRUDENT  
Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOIN  
Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT  
Yvonne KUCEJ donne pouvoir à Patrick BARNIER

\*\*\*\*\*

Mme Irène FELIX déclare la séance ouverte à 18h,

M. Hugo LEFELLE et Mme Mélanie CELEGATO sont désignés secrétaires de séance.

- 45 présents -

**Mme FELIX :**

*Bienvenue à vous tous et merci par avance – car il fait chaud – de ne pas ajouter à la pénibilité de la soirée donc merci d’être attentifs.*

*Franck BRETEAU m’a appelée il y a quelques minutes pour me dire que les élus de Trouy étaient retenus en raison des très gros dégâts qu’il y avait eus dans leur commune avant-hier. Nous pensons à eux et nous pensons évidemment à tous les habitants de Trouy. Sont secrétaires de séance s’ils l’acceptent, Mme Mélanie CELEGATO et M. Hugo LEFELLE. Merci par avance à vous deux. Merci beaucoup.*

*Nous allons avoir de très beaux projets à présenter à l’occasion de ce Conseil Communautaire. J’espère que nous pourrons partager le même enthousiasme à soutenir ces différents projets qui marquent tous des étapes dans la construction de notre territoire. J’aurais aimé m’en tenir à cette note extrêmement positive mais je veux ouvrir ce Conseil en vous disant ma colère – le mot n’est pas trop fort – par rapport à un certain nombre d’informations que nous avons et un certain nombre de difficultés auxquelles nous avons à faire face.*

*Je ne vais pas vous parler de l’inflation ou de l’augmentation de la masse salariale qui est devant nous. Ce n’est pas une colère, c’est une difficulté à laquelle nous ferons face comme d’habitude. Ce n’est pas un sujet qui mériterait que l’on se fâche. Mais je me fâche parce qu’aujourd’hui - et c’est l’ensemble des intercommunalités de France qui exprime cette inquiétude -, nous n’avons aucune visibilité sur ce que seront nos recettes en 2023 et notamment une recette qui n’est pas une petite recette - 11 M€ d’un budget de fonctionnement de 70 M€ pour Bourges Plus - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Alors on peut choisir de supprimer cet impôt, mais on doit dire par quoi on le remplace. On doit donner des perspectives et on doit, autant que faire se peut, ouvrir le dialogue avec les élus locaux et les collectivités concernées. Se projeter avec un aléa de 11 M€, c’est extrêmement difficile. Mais il y a – je crois – pire encore, ou, en tout cas, plus amer encore, c’est de savoir que nous avons travaillé et que nous avons fait travailler nos services toute l’année dernière pour signer avec l’État un contrat dit « de relance et de transition écologique », un contrat par lequel on nous expliquait qu’on allait nous accompagner, on allait nous aider. Et de découvrir, tout récemment, que les montants de DSIL (Dotations de Soutien à l’Investissement Local) prévus pour l’agglomération, pour cette année, s’apparentent à une aumône – je pèse mes mots –, ils s’apparentent à une aumône. Je tiens donc à partager avec vous ma très grande colère sur ces sujets.*

*Ceci étant dit, je vous propose de passer à l’ordre du jour. Avec le Bureau Communautaire, nous avons fait le choix de bousculer le déroulé habituel de notre ordre du jour pour commencer par un projet que nous pensons particulièrement prometteur pour le territoire : un projet de production photovoltaïque à l’investissement duquel l’Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges vont contribuer. Je vais donner la parole à Marc STOQUERT pour qu’il vous introduise ce dossier. À la suite de quoi, la présentation vous en sera faite par notre partenaire principal qui est la SEM d’énergie renouvelable. Je vois que l’on me fait des petits signes dans tous les sens. Je vous fais auparavant approuver le Procès-Verbal de la précédente séance.*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2022.

**Le procès-verbal est adopté à l’unanimité des membres présents ou représentés.**

**1. Création d’un partenariat avec la ville de Bourges et la SEM-EneR Centre-Val de Loire pour un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Port-sec à Bourges**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l’unanimité**

- d’acter le principe de la prise de participation au sein d’une société par actions simplifiées ayant pour objet la production d’électricité à partir d’une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Bourges ;
- d’acter le principe de participation de la Communauté d’Agglomération de Bourges Plus au capital de la Société à constituer, à hauteur de 20 % minimum du capital social pour un montant équivalent à 200 € ;
- d’autoriser l’acquisition par la Communauté d’Agglomération de Bourges Plus de 20 % des actions et droits de vote de la Société et le versement des fonds y afférents ;
- de prendre acte et d’approuver les termes du projet de statuts de la Société ;
- de Prendre acte et d’approuver la convention de partenariat relative au développement d’une centrale au sol et précisant les conditions et modalités de collaboration entre EneR CVL, Bourges Plus et la commune de Bourges ;
- d’autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les statuts de cette Société et à la représenter aux instances décisionnelles et autres organes consultatifs de la Société (avec possibilité de subdélégation) ;
- d’autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes mesures, signer et certifier conformes tous documents, nécessaires à l’exécution de la délibération.

## **Interventions :**

### **M. STOQUERT :**

Merci Mme la Présidente. La transition écologique est une priorité pour Bourges Plus. Elle se doit de reposer à la fois sur des actions de sobriété, de développement d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Bourges Plus est d'ores et déjà engagée sur ces trois volets de la transition. En matière de sobriété, les choix que nous avons faits, dans le cadre de notre PLUI, de limiter au strict nécessaire les prévisions d'urbanisation mais aussi les requalifications des zones d'activité que nous avons engagées, constituent deux actions fortes en matière de sobriété foncière.

Le programme complet d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements, qui porte à la fois sur des actions d'informations, de subventions mais aussi d'accompagnement au montage des plans de financement des particuliers, permet d'accompagner tous les ans de nombreux foyers dans l'amélioration et l'efficacité énergétique de leur logement.

Je vous propose de vous engager aujourd'hui dans une nouvelle voie, celle de la production d'énergie renouvelable pour donner suite aux engagements que nous avons pris avec le PCAET (Plan Climat dans lequel était prévu de positionner l'Agglomération :

- comme une collectivité productrice d'énergie renouvelable sur son territoire, en portant directement des projets en association avec d'autres acteurs et en étant partie prenante de projets privés dans un mode de gouvernance permettant l'implication du territoire et la perception de retombées locales ;
- comme facilitatrice pour l'émergence de projets sur notre territoire en donnant la possibilité aux citoyens d'investir dans des projets de production d'énergie renouvelable.

Il était à ce titre indiqué que l'utilisation de sites dégradés serait privilégiée. Les deux premières délibérations du Conseil portent un projet de partenariat avec la SEM Énergie Centre-Val de Loire sur deux sites pollués : celui de Port-Sec sud pour une trentaine d'hectares et celui de l'ancienne décharge des Quatre Vents.

Je vais donner la parole à la SEM Énergie pour nous expliquer la démarche et le montage.

### **Suspension de séance à 18h30 Intervention de la SEM Energie Centre-Val de Loire**

### **M. PÉTUSSEAU :**

Merci beaucoup pour cette introduction. Merci Mme la Présidente. Bonsoir à tous. EneR Centre-Val de Loire est représenté par deux personnes ce soir : mon collègue, François OLIVIER, en charge du projet de Bourges et moi-même, Corentin PÉTUSSEAU, responsable du développement pour la SEM-EneR Centre-Val de Loire. On m'a demandé d'être relativement bref, en plus il fait un peu chaud. Je vais donc essayer de me tenir à ces exigences.

Je vous propose, avant de passer sur la présentation des projets, de dire quelques mots sur la SEM-EneR Centre-Val de Loire. Vous l'avez à l'écran. Une SEM, c'est une Société d'Économie Mixte, c'est une structure de droit privé mais qui est détenue en majorité par des collectivités territoriales. Dans notre cas, c'est l'ensemble des syndicats de l'énergie de la Région Centre-Val de Loire qui se sont associés pour créer cette structure qui vise à développer et à promouvoir les énergies renouvelables sur le périmètre de la Région Centre. Étant une Société d'Économie Mixte, nous sommes aussi détenus, en partie, par des sociétés privées. Dans notre cas – vous les avez à l'écran –, ce sont d'autres SEM, sur d'autres territoires : SERGIES et SOREGIES, dans la Vienne (Groupe Energies Vienne) ; Yonne Énergie sur son territoire ; Nièvre Énergie sur le département de la Nièvre, SIP-EneR en Île-de-France et SICAP et GÉDIA, des opérateurs locaux, en Région Centre-Val de Loire. L'idée de la SEM-EneR Centre, quand elle a été créée par les élus, c'était de faire en sorte que les projets d'énergie renouvelable puissent aussi être développés par les collectivités territoriales pour les collectivités territoriales. À l'émergence des premiers projets en Région Centre-Val de Loire, ce que l'on a vu très rapidement, c'est échapper pour les collectivités territoriales à un certain nombre de droits sur le développement de ces projets et sur les retombées économiques liées à ces projets. L'idée de la SEM, c'était de faire en sorte d'avoir un outil qui soit détenu par les collectivités pour développer leurs projets.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter deux projets : le premier, c'est le projet photovoltaïque des Quatre Vents. C'est un ancien centre d'enfouissement technique, fermé depuis à peu près 2012, qui en situation de post-exploitation aujourd'hui. C'est un projet qui est très adapté pour la production photovoltaïque puisque c'est un site qui ne peut pas servir à autre chose, compte tenu des déchets enfouis à cet endroit. C'est donc un projet qui présente plusieurs forces et parmi lesquelles on a la valorisation d'un foncier inutilisable autrement et également, un document d'urbanisme, le PLU qui est actuellement compatible avec l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Une faiblesse, déjà identifiée par la Communauté d'Agglomération : le raccordement avec le poste source et la compatibilité du poste source avec le raccordement d'une telle installation. J'ai vu, Mme la Présidente, que vous aviez fait un commentaire au moment de la publication du schéma régional de raccordement aux énergies renouvelables pour justement identifier la commune de Bourges et la Communauté d'Agglomération comme des secteurs fortement intéressés par la production d'énergie renouvelable, de manière à ce que les postes sources puissent être adaptés aux deux projets que l'on va vous présenter aujourd'hui.

Au niveau des caractéristiques, c'est un projet sur une superficie d'un peu moins de six hectares qui permettrait, en termes de puissance, d'installer une centrale d'environ 5,7 MWc. 5,7 MW, cela représente environ 12 500 modules photovoltaïques installés sur le site ; la production d'environ 6,5 GW/h, et 6,5 GW/h, c'est la

consommation, tous secteurs confondus, de 3 050 habitants. L'investissement prévisionnel est de 4,5 M€ sur ce projet. On vous a mis une petite photo : c'est un exemple existant d'une centrale photovoltaïque que l'on vient de mettre en service pas très loin d'ici, à Gournay, sur un centre d'enfouissement technique. C'est donc tout simplement pour vous dire que ce sont des projets que l'on maîtrise aujourd'hui et qui passent sans difficulté.

Le deuxième projet : c'est le projet de Port-Sec sud qui, lui, présente beaucoup plus d'enjeux en termes de développement puisque c'est un site avec une superficie relativement importante, environ 35 hectares, mais un site qui présente aussi, ce que je vais appeler des « faiblesses » – je vais mettre cela en guillemets –, puisque sur ce site, on a eu un enfrichement depuis la fermeture de cet ancien site militaire. Quand il y a enfrichement, vous le savez sur une étude photovoltaïque, sur un projet photovoltaïque, on doit mettre en place une étude d'impact sur l'environnement avec des passages faune/flore que l'on va faire sur les quatre saisons. Effectivement, quand un site s'est enfriché, il faut vérifier la compatibilité du projet photovoltaïque avec les enjeux faune/flore qui peuvent exister sur le site. Nous avons 35 hectares au départ mais rien ne dit qu'à la fin, sur cette emprise, on pourra mettre 35 hectares de panneaux photovoltaïques. On a également la même difficulté que sur les Quatre Vents, un poste source qu'il va falloir adapter mais cela a été bien identifié par les services d'Enedis et de RTE, les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport, pour adapter ce poste source le temps de faire le projet.

Vous avez à l'écran le plan de masse dans sa version maximale, puisque je vous l'ai dit, on a des craintes d'enjeux environnementaux relativement forts et je sais que l'Agglomération aura à cœur de protéger les intérêts faunistiques et floristiques qui peuvent exister sur ce patrimoine. On a également des enjeux archéologiques qui, pour la plupart, ont été levés puisque des fouilles ont été organisées sur ce site, sur environ 50 % de la surface. Mais on aura effectivement à cœur de vérifier avec les services de la DRAC qu'il n'existe pas d'autres enjeux archéologiques sur les 50 % restant de ce site.

En termes de caractéristiques potentielles, en estimant l'intégralité de la surface cadastrale comme équipable, on a environ 30,3 MW de projet, de puissance potentielle sur cette installation. Cela représente 68 750 modules photovoltaïques et une production d'environ 35 GW/h par an, soit l'équivalent de 16 300 habitants et un investissement prévisionnel de 21 M€.

Un petit mot sur le partenariat, maintenant que je vous ai présenté les projets. La SEM a à cœur de porter ces projets avec les collectivités. Nous avons une chance, c'est que, depuis 2015, la loi a été modifiée. Le Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié par la loi de 2015 sur la transition énergétique et, ensuite, par la loi Climat Résilience en 2019. Ces modifications de la loi permettent aujourd'hui à des collectivités territoriales de prendre des participations dans des sociétés de droit privé, des SAS, qui sont constituées et dont l'objet social est la production d'énergie renouvelable. Le partenariat que l'on construit maintenant depuis un an, avec les élus de l'Agglomération, avec les services et avec, évidemment aussi, la Ville de Bourges, c'est un partenariat qui permettrait à la fois à l'Agglomération et à la Ville de devenir copropriétaires, avec la SEM-EneR Centre, de ces deux installations photovoltaïques au travers de la création de deux SAS pour chacune porter un projet photovoltaïque.

Comment fonctionne une SAS ? Vous avez le diagramme à l'écran. La SAS, c'est une Société de Projets, c'est la société qui détiendra le parc photovoltaïque et cette société est elle-même détenue par des actionnaires. Les trois actionnaires aujourd'hui dans le partenariat, ce sont : l'Agglomération de Bourges Plus, la Ville de Bourges et EneR Centre-Val de Loire. J'en parlerai juste après, mais dans les accords qui vous ont été transmis, il a aussi été prévu qu'EneR Centre-Val de Loire puisse descendre au capital pour laisser la place à un collectif citoyen. On va laisser le temps à ce collectif citoyen de se constituer sur le périmètre de l'Agglomération pour pouvoir prendre des parts, si ce collectif le souhaite, dans chacune des deux SAS. Une fois que les centrales sont en fonctionnement, c'est la société de projets qui va exploiter et qui détient l'actif photovoltaïque. Évidemment, dans le cadre de ce type de projet, environ 80 % du projet est financé par l'emprunt. On compte donc aussi sur les partenaires bancaires. On ne fonctionne qu'avec des partenaires régionaux, des banques régionales. Ces banques détiennent 80 % du projet via l'emprunt. Le reste, 20 %, est apporté par les actionnaires via des comptes courants d'associés. Pendant la vie du projet, la vente d'énergie produite par le parc photovoltaïque générera des revenus qui seront distribués aussi aux collectivités, notamment l'Agglomération, puisque vous serez propriétaires d'une partie de ces centrales photovoltaïques.

Le déroulement du partenariat se fera en deux parties : la première partie est une convention de partenariat qui vous a été transmise. Elle précise la création d'un Comité de Pilotage qui inclut évidemment des représentants de la Ville de Bourges, de l'Agglomération de Bourges Plus et des représentants d'EneR Centre. Cette convention de partenariat permet de lancer le développement du projet dès le mois de juillet. Si nous avons attendu la création des deux SAS, puisqu'aujourd'hui vous allez délibérer pour la prise de participation dans les deux SAS, il aurait fallu attendre leur création pour lancer le projet. Cette convention de partenariat vise finalement à anticiper la création de ces deux sociétés de projet. À l'automne 2022, quand les deux sociétés seront immatriculées, la convention de partenariat s'arrêtera et ce sont les statuts des deux sociétés de projet qui s'appliqueront. Le Comité de Pilotage sera remplacé par un Comité Stratégique qui aura exactement le même fonctionnement.

Les principaux éléments à retenir du partenariat : en termes de répartition capitalistique, la SEM EneR Centre sera positionnée à 60 % avec une capacité d'effacement jusqu'à 51 % pour laisser la possibilité à un collectif citoyen de prendre jusqu'à 9 % des parts sociales de chacune des SAS. Nous retrouvons également l'Agglomération de Bourges Plus pour 20 % et la Ville de Bourges pour 20 %. Le capital social de chacune des SAS sera de 1 000 € : cela fait donc 2 000 € au total. Aujourd'hui, dans le partenariat, vous allez délibérer pour prendre une participation équivalente à 200 € x 2 sociétés de projet, soit 400 €.

Ensuite, sur la phase de développement, le risque sera porté par EnerR Centre. Toutes les études seront payées par EneR Centre-Val de Loire et si le projet venait à ne pas aboutir pour une raison ou pour une autre, c'est EneR Centre-Val de Loire qui assumera le risque financier des études qui auront été engagées.

La délibération qui vise à financer les deux parcs photovoltaïques sera reportée – on va le voir juste après dans le calendrier – au moment où les deux projets seront arrivés à maturité : lorsque nous aurons obtenu un permis de construire, un tarif pour valoriser l'électricité produite et que nous serons prêts à construire via les contrats bancaires et les contrats de construction avec les entreprises. Le risque est donc vraiment pris jusqu'au début de la construction par la SEM EneR Centre-Val de Loire.

Le Comité Stratégique et le Comité de Pilotage sont des organes de gouvernance très importants car, aujourd'hui, dans la phase d'études, aucune décision ne pourra être prise unilatéralement par la SEM EneR Centre. À chaque fois, dans le Comité de Pilotage, dans un premier temps, et dans le Comité Stratégique, à la création des SAS, nous soumettrons toutes les études et toutes les dépenses qui seront engagées puisqu'un jour ou l'autre, elles seront refacturées, en partie, à l'Agglomération ou à la Ville de Bourges via les deux SAS. Toutes les dépenses engagées et toutes les décisions stratégiques seront prises avec les collectivités. Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers et, je vous le précise, comme la Ville de Bourges est propriétaire des terrains, il faudra qu'elle donne obligatoirement son accord pour que les décisions soient approuvées. C'est ce que l'on appelle le contrôle étroit.

Très rapidement, en termes de cession, la vie du projet est d'environ 30 ans. Les panneaux photovoltaïques, aujourd'hui, sont garantis pour fonctionner au-delà de 25 ans. Nous sommes donc sur un partenariat qui va durer dans le temps. Il se peut que la Ville ou l'Agglomération décide, à un moment donné, de modifier leur actionnariat dans ces deux sociétés de projet. Nous avons donc prévu, avec l'Agglomération et la Ville, un partenariat qui permette à ces deux collectivités de pouvoir modifier leur répartition capitalistique dans les SAS durant la vie des projets. Nous avons décidé que des transferts libres demeureront possibles pour les trois actionnaires principaux que sont la Ville, l'Agglomération et la SEM EneR Centre. Sauf en cas de transfert libre, les associés s'interdiront de céder des titres à des tiers pendant une durée de 5 ans. Nous souhaitons donc garder au moins les trois actionnaires principaux sur leur répartition actuelle pendant les 5 premières années du projet et, au-delà de ces droits, dans le cas où une autre société ou un tiers décide de rentrer dans la SAS, il y aura un droit de préemption pour les actionnaires existants.

Je donne un exemple : un actionnaire X veut rentrer dans la société de projet. L'Agglomération me dit « moi, je veux d'abord acheter les parts à la place de l'actionnaire X ; c'est l'Agglomération qui sera prioritaire sur l'actionnaire X.

En termes de financement, le coût estimé des deux projets, dans une version vraiment maximale en considérant que l'on peut équiper l'intégralité de Port-Sec sud, c'est 25,5 M€ d'investissement. Aujourd'hui, en tenant compte des hypothèses de marché – vous le savez, on a des hypothèses de financement qui se complexifient avec des taux bancaires qui ont tendance à augmenter de manière assez importante –, dans les hypothèses actuelles du Business Plan que nous avons travaillé, 82 % du financement est apporté par la dette, soit environ 21 M€ et 18 % d'apport en fonds propres de la part des actionnaires, soit 4,6 M€ au total. Ceci veut dire qu'à horizon 2025-2026, lorsque l'on va commencer la construction des projets, en tenant compte de la participation de la détention capitalistique dans chacune des SAS, ce sont 920 000 € pour l'Agglomération de Bourges Plus d'apports en fonds propres nécessaires pour la conception des projets. Encore une fois, j'insiste, c'est vraiment dans une version maximaliste puisque l'on considère que l'on équipe 100 % de Port-Sec sud. Comme nous vous l'avons dit en introduction, nous pensons que les enjeux faunistiques et floristiques sont importants sur ce site. Aussi, il est fort probable que la taille du projet et donc le coût du projet de Port-Sec sud, soient revus à la baisse.

En termes de calendrier, nous avons souhaité, encore une fois en accord avec les élus de l'Agglomération et de la Ville de Bourges, avoir deux calendriers un peu différents sur les deux projets du fait des niveaux d'enjeux différents sur ces deux sujets. Le premier sujet, c'est le projet des Quatre Vents. Là, nous avons un calendrier qui se veut plus rapide de par le fait que l'on a des enjeux environnementaux moindres. En juillet 2022, nous sommes sur une étape importante : la validation de la création des deux SAS et la validation du partenariat avec la Ville et avec l'Agglomération. Si les partenariats sont validés, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, nous lancerons les études environnementales et les études techniques qui viseront à être en capacité de déposer un permis de construire d'État à partir du mois de septembre 2023. L'instruction du permis de construire suivra. C'est vrai que nous sommes dépendants des services de l'État sur le sujet, mais on sent quand même de la part du gouvernement une volonté d'aller plus vite dans la mise en place des projets photovoltaïques. Nous nous attendons donc à une instruction et une délivrance du permis de construire autour du mois de juin 2024.

Ensuite, il faudra aller chercher un tarif d'achat, un système de valorisation de l'énergie. Classiquement, nous répondons à des appels d'offres organisés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui permettent de sécuriser un tarif d'achat pendant 20 ans. Mme la Présidente, vous parliez d'une augmentation importante du coût des matières premières et du coût de l'énergie en introduction. Sur le photovoltaïque, en répondant aux appels d'offres de la CRE, aujourd'hui, nous sommes sur des niveaux qui tournent autour de 55-60 € le MW/h. Ce matin, le tarif spot sur les marchés, c'était 240 € le MW/h. Ce tarif d'achat est sécurisé pendant 20 ans donc, pendant 20 ans, nous allons injecter sur le réseau de distribution, une énergie compétitive comprise entre 55 et 60 € le MW/h.

Une fois que nous sommes lauréats de la Commission de Régulation de l'Énergie, ce sera la phase de consultation des entreprises pour concevoir et construire la centrale photovoltaïque, ce qui nous amène au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025. A ce moment-là, nous présenterons à la Ville et à l'Agglomération les résultats de ce marché de construction et le Business Plan définitif de l'opération. Un montant correspondant aux apports en fonds propres

nécessaires pour financer l'opération sera alors soumis à votre approbation en Conseil Communautaire. Une période de construction d'environ 9 mois suivra, ce qui nous permet d'envisager une mise en service au 3<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Pour le sujet de Port-Sec sud, nous avons effectivement des enjeux plus importants. Nous avons donc voulu travailler à la fois avec les élus mais aussi avec les services, pour se laisser plus de temps dans la conception des projets puisque des choix stratégiques seront à faire à partir du moment où nous aurons les données d'entrée nécessaires et notamment les études faune/flore. Des choix seront à faire entre, par exemple, mettre des panneaux photovoltaïques à cet endroit compte tenu des enjeux ou pas. Compte tenu de ces difficultés, nous avons prévu un temps d'étude un peu plus important et un dépôt du permis de construire qui serait envisagé autour de décembre 2023. Du coup, l'instruction sera en décalé par rapport au projet des Quatre Vents. Ensuite, le calendrier, le fonctionnement est exactement le même. Une délibération du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 par rapport aux fonds propres nécessaires au financement de l'opération. La mise en service serait attendue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Ce qui est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire de Bourges Plus, c'est effectivement : de valider la prise de participation de Bourges Plus dans chacune des deux SAS pour un montant de 200 € x 2 SAS, c'est-à-dire 400 € ; d'approuver la convention de partenariat relative au développement des deux centrales au sol en collaboration avec la SEM EneR Centre et la Ville de Bourges ; d'approuver les statuts de chacune des deux SAS ; et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, pour siéger aux instances décisionnelles, donc le Comité de Pilotage et le Comité Stratégique de chacune des deux sociétés.

**Mme FELIX :**

Merci beaucoup pour cette présentation, comme d'habitude, très claire. Avant que je relance le Conseil Communautaire dans son format de débat habituel, est-ce qu'il y a une question technique que vous souhaitez avoir auprès de la SEM ? Je n'en vois pas. Je vous remercie donc infiniment pour votre précision et j'ouvre donc les débats. M. MOUSNY.

**Reprise de la séance – 18h30**

**M. MOUSNY :**

Merci Mme la Présidente. J'aurais pu poser la question juste avant. Merci pour cette présentation pour ces deux projets qui vont dans le bon sens et que nous approuvons bien évidemment. J'avais initié, je crois que c'était en 2017, un projet d'ombrière sur le parking du Pré Doulet, la zone des cinémas. Ce projet à terme m'avait échappé en fin de mandat, plus pour des raisons de transfert des zones d'activité économique (ZAE) à l'Agglomération. Il me semble que la première étude faisait état d'une redevance du domaine public à verser à la Ville ou à l'Agglomération, mais surtout, cela permettait de couvrir les besoins à la fois de la zone commerciale des cinémas, du palais des sports et du gymnase et de quelques habitations.

Ma question est donc de savoir si ce projet existe toujours, ou s'il est rangé, ou si vous n'avez pas la réponse. Les deux projets que vous venez de nous présenter vont justement dans ce sens et je pense que les projets de ce genre doivent attirer l'attention de tout le monde. Est-ce qu'il serait possible de savoir si ce projet est toujours d'actualité et, s'il est dans un carton, s'il y a possibilité de le relancer ? Merci.

**Mme FELIX :**

Merci pour cette intervention. En fait, les projets que nous lançons là sont des projets parmi les projets de photovoltaïque qu'il y a sur le territoire. Vous avez inauguré ce matin – j'aurais mieux fait d'être avec vous d'ailleurs -, un autre projet photovoltaïque, cette fois d'investissement privé et il y en a plusieurs : un va démarrer sur Saint-Germain, sur Morthomiers, Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, sur Bourges. Des projets de photovoltaïques au sol, présents ou en projet, nous en connaissons donc un certain nombre. Et puis, il y a les projets de photovoltaïques que nous allons effectivement travailler sur les parkings et sur les toitures.

Concernant les parkings, celui sur lequel nous avons commencé à travailler de façon un peu plus prospective, c'est le parking des Varennes qui est une propriété de l'Agglomération. Nous avons commencé à tester l'idée auprès des entreprises voisines pour voir si nous pouvions faire un projet d'autoconsommation partagée sur ce secteur. À la suite de cela, un certain nombre d'autres projets de solarisation de parkings viendront. Le Pré Doulet sera donc regardé parmi ces autres projets.

J'ai commencé à donner une orientation aux services en leur disant qu'en ville, dans des espaces vécus, je préfère voir des arbres sur les parkings parce qu'ils apportent quelque chose que les panneaux n'apportent pas en matière d'ambiance bioclimatique. En revanche, quand on est sur de grandes étendues, et le parking du Pré Doulet en fait partie, de même que le parking des Varennes, alors, on doit pouvoir privilégier des ombrières.

Et puis le troisième volet, ce sont les toitures. Là aussi, nous avons commencé de repérer avec Marc STOQUERT, avec les services, un certain nombre de toitures particulièrement intéressantes, certaines sur des bâtiments dans lesquels l'Agglomération a une activité que je qualifierais d'industrielle. J'entends par là le Porche où l'on a un pompage de l'eau en permanence qui consomme énormément d'énergie. J'entends par là, peut-être, mais il faut que l'on vérifie en termes d'études, le service archéologie où on a de la climatisation en continu pour maintenir, à température stable, l'ensemble de nos collections, ou encore la station d'épuration. Là, on tâchera d'être en autoconsommation.

Et pour le reste, ce que je pensais proposer, ce que je pense proposer – parce que certains me l'ont demandé, je pense à Franck BRETEAU qui n'est pas là aujourd'hui, mais d'autres Maires pourraient être intéressés, certains l'ont déjà fait de leur côté – c'est que l'on essaie de voir avec les communes qui seraient intéressées si on lance

un travail commun pour, par exemple, acheter des panneaux ou pour mettre à disposition nos toitures à un partenariat privé en commun. Ce travail est à faire. L'Agglomération proposera sans doute aux communes qui le souhaiteraient, de venir apporter finalement un poids plus conséquent dans la négociation que l'on pourrait avoir.

Voilà donc le panel. Pour cela, vous le voyez, nous avons des investissements publics ou mixtes. Nous avons des investissements privés, purement privés. Nous avons également la possibilité de solliciter des collectifs citoyens. Je pense que nous avons des investissements envisagés en partenariat avec des entreprises et puis des collectifs citoyens. Nous travaillons à les constituer depuis deux ans déjà. En effet, cela fait deux ans que nous avons – vous vous rappelez peut-être au cours de l'été 2020 – fait acte de candidature au projet Régional, financé par l'Europe, qui s'appelle « Let's Go for Climate » qui a comme objectif de constituer des communautés citoyennes à la fois sur les économies d'énergie et sur les investissements en matière d'énergie renouvelable.

Vous le voyez, c'est un panel assez large qui nous permettra, je pense, de bien tenir notre feuille de route du Plan Climat Air Énergie Territorial et, peut-être même, de dépasser l'ambition que nous y avons inscrite. Pour ce volet de photovoltaïque, je pense que les choses sont bien engagées. M. ALLAIN.

**M. ALLAIN :**

Merci Mme la Présidente. Je voudrais effectivement aller dans votre sens et souligner tout l'intérêt de ces deux dossiers, de ces deux projets. À mon avis, ils préparent l'avenir de notre territoire, d'une certaine façon. Cette importance qui se décide aujourd'hui par la création de ces deux sociétés de projet, j'y vois au moins quatre intérêts. Vous en avez cité quelques-uns mais j'en vois au moins quatre. Tout d'abord, l'importance de pouvoir maîtriser, un peu, l'énergie au niveau local. Nous voyons bien aujourd'hui toutes les difficultés que nous avons sur l'énergie. C'est donc sans doute important de le faire au niveau local et au niveau public. J'y vois aussi l'intérêt de réutiliser deux terrains, deux friches pour lesquelles depuis des années, nous ne savons pas trop quoi en faire. Il faut être très clair. J'en connais une très bien pour l'avoir vécu dans d'autres vies. Le troisième intérêt, évidemment, c'est de l'énergie propre. Et puis le quatrième intérêt, c'est qu'au moins pendant la phase d'études, ni l'Agglomération ni la Ville de Bourges ne prennent de risques, si ce n'est à hauteur de 200 € chacun. Merci EneR CVL de porter les études. Je crois que c'est votre rôle de toute façon, mais merci. Et puis je voudrais souligner aussi tout le travail que nous avons fait ensemble, qui est un travail de qualité.

**Mme FELIX :**

Je pense que nous avons en effet trouvé un partenaire compétent et qui encore, lors de la rencontre que nous avons eue lundi dernier, m'a soufflé quelques bonnes idées en matière de désartificialisation des sols. Il faut que l'on travaille ces questions. Je pense que nous allons bien travailler. Je veux aussi remercier, ou saluer la Ville de Bourges puisqu'après tout, nous sommes chez elle pour faire ce travail et je crois que c'est un partenariat d'intérêt collectif.

Je vais donc mettre aux voix ces deux délibérations. Pour la première, pour le projet sur Port-Sec, y a-t-il des votes contre ?

**Mme SOULAT :**

Mme la Présidente, je prends part au vote sur les deux questions mais pas Magali BESSARD.

**Mme FELIX :**

Elle ne prend pas part au vote ?

**Mme SOULAT :**

Oui.

**Mme FELIX :**

D'accord.

**Mme SOULAT :**

Centre-Val de Loire.

**Mme FELIX :**

Non, il n'y a aucun lien avec la Région.

**Mme SOULAT :**

Il n'y a pas de lien ? Elle ne savait pas. C'est sans lien ?

**Mme FELIX :**

Elle peut donc prendre part au vote. Voilà. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.



## 2. Création d'un partenariat avec la Ville de Bourges et la SEM-EneR Centre-Val de Loire pour un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Les Quatre Vents à Bourges

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'acter le principe de la prise de participation au sein d'une société par actions simplifiées ayant pour objet la production d'électricité à partir d'une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Bourges ;
- d'acter le principe de participation de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au capital de la Société à constituer, à hauteur de 20 % minimum du capital social pour un montant équivalent à 200 € ;
- d'autoriser l'acquisition, par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, de 20 % des actions et droits de vote de la Société et le versement des fonds y afférents ;
- de prendre acte et d'approuver les termes du projet de statuts de la Société ;
- de prendre acte et d'approuver la convention de partenariat relative au développement d'une centrale au sol et précisant les conditions et modalités de collaboration entre EneR CVL, Bourges Plus et la commune de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les statuts de cette Société et à la représenter aux instances décisionnelles et autres organes consultatifs de la Société (avec possibilité de subdélégation) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant à prendre toutes mesures, signer et certifier conformes tous documents, nécessaires à l'exécution de la délibération.

## 3. Association Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention avec l'association « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 » ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs correspondante, ainsi que tout document nécessaire à la délibération et à en suivre l'exécution.

### **Interventions :**

#### **Mme FELIX :**

*La délibération suivante concerne l'association Bourges Capitale Européenne de la Culture. C'est la deuxième délibération que nous avons pour soutenir ce projet. Nous avons accordé une subvention sur la fin de l'année 2021 et nous vous proposons, aujourd'hui, à la fois une convention avec l'association, le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € et l'autorisation qui m'est donnée à signer les conventions et documents afférents. Pas de souci ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.*

## 4. Association Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 - Désignation des représentants de Bourges Plus

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de voter à main levée pour la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de l'association « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 » ;
- de désigner M. Jean-Louis SALAK comme représentant de l'Agglomération, aux côtés de Mme la Présidente, au sein de l'association « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 ».



## 5. ZAC Lahitolle - Aménagement des espaces publics de la phase 3 et Modification du dossier de ZAC - Modalités de concertation

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de soumettre à concertation le projet d'aménagement des espaces publics de la phase 3 et la modification du dossier de la ZAC Lahitolle ;
- d'approuver les modalités de la concertation exposées ci-dessus relatives au projet d'aménagement des espaces publics de la phase 3 et la modification du dossier de la ZAC Lahitolle ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant au projet d'aménagement des espaces publics de la phase 3 et la modification du dossier de la ZAC Lahitolle.

### **Interventions :**

#### **Mme FELIX :**

*La délibération suivante vous propose une évolution sur les aménagements de la Zone d'Aménagement Concerté Lahitolle et vous propose un certain nombre d'éléments de concertation. De quoi s'agit-il ? Vous connaissez bien à Lahitolle, évidemment, la partie construite, la partie historique avec les premiers bâtiments de l'INSA, avec le Centre d'affaires où se trouve l'Agglomération et, de l'autre côté, l'Hôtel des entreprises, l'INSPE, la salle d'armes. Vous voyez la partie qui a été dégagée et aménagée devant la salle d'armes et qui va accueillir bientôt le campus de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et des extensions de l'INSA et sans doute un certain nombre de bâtiments sur lesquels nous aurons l'occasion de communiquer prochainement.*

*Vous repérez peut-être moins bien la partie qui est plus à l'ouest, coincée entre le centre de formation de la Défense et la rue de la Salle d'Armes. Nous vous proposons un schéma d'aménagement sur ce secteur-là, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de passer des délibérations pour demander des subventions à l'État dans le cadre du fonds « friches » pour lancer un certain nombre de travaux. Nous allons démolir et dépolluer ce qui est en place, aménager une petite voirie propre à ce secteur, pour le desservir, ce qui lui permettra un fonctionnement autonome. C'est là que sera installé le gymnase. Enfin, un aménagement de l'espace vert, le long de la rue de la Salle d'Armes, se prolongera sur cette partie et permettra d'aller de la rue de Pignoux jusqu'au carrefour Pierre Hervier.*

*Ce sont donc ces grands éléments que vous retrouvez dans ce dossier, ainsi que les modalités de concertation que nous devons proposer. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

## 6. Modification des statuts du PETR Centre-Cher. Approbation du Conseil Communautaire

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la modification des statuts du PETR Centre-Cher et les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 7. Établissement Public Loire. Désignation des représentants de Bourges Plus.

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Établissement Public Loire par vote à main levée ;
- de désigner M. Bernard DUPERAT pour siéger en tant que délégué titulaire au titre de la Commune d'Agglomération de Bourges ;
- de désigner Mme Catherine MENGUY pour siéger en tant que déléguée suppléante au titre de la Commune d'Agglomération de Bourges.

---

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

Concernant l'Établissement Public Loire, il vous est proposé de désigner nos représentants. Le Bureau Communautaire a délibéré pour adhérer à cet établissement public qui travaille avec nous sur le plan de protection contre les inondations de notre territoire. Je vous propose que nous désignons M. Bernard DUPERAT, Vice-Président en charge des eaux pluviales et Mme Catherine MENGUY comme suppléante de Bernard DUPERAT sur cette représentation. Avez-vous le souhait que nous votions à bulletin secret ? Non. Dès lors, je vous propose de voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous allons avoir un duo d'enfer !

**M. GALUT :**

C'est ce que je disais ! On ne pourra pas dire que cette Agglo ne fait pas des compromis !

**Mme FELIX :**

Mais pas du tout ! M. le Vice-Président, si vous me permettez et comme nous sommes en public, je ne prends aucun risque, c'est affectueux. Voilà !

<b>8. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 8 avril 2022</b>
---

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 8 avril 2022 (Bureaux Communautaires du 24 mars 2022, 14 avril 2022, 5 mai 2022 et 19 mai 2022).

---

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

Nous vous rendons compte, nous, Bureau Communautaire, des délibérations que nous avons prises depuis notre Conseil du mois d'avril. Je me permets d'en souligner trois.

La première : ce sont des attributions, lors de plusieurs Bureaux Communautaires, d'aides à l'implantation commerciale et artisanale. Depuis le début de l'année, nous avons accordé cette aide à 8 projets. Un neuvième est dans les tuyaux. Plus largement, le décompte a été fait, très récemment, sous la houlette du manager de commerce de l'Agglomération, avec un collectif d'élus de la Ville, d'élus de l'Agglomération, de commerçants, de représentants de l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Bourges), de représentants de la presse. Il a montré la dynamique commerciale à laquelle contribuent à la fois les politiques d'investissement de l'espace public faites par la Ville de Bourges, les politiques d'animations commerciales faites par l'Agglomération et les politiques d'amélioration de l'habitat aussi portées par l'Agglomération. Toutes ces politiques y contribuent donc. En 2021, 37 commerces ont ouvert quand 11 ont fermé. Depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2022, 19 commerces ont ouvert quand 4 ont fermé. Ceci montre clairement la dynamique en cours.

Nous avons aujourd'hui un indicateur de taux de vacance dans les commerces qui fait consensus, qui est accepté de tous et qui nous servira de base pour voir les évolutions dans les années à venir. C'est un risque que nous prenons collectivement, la Ville et l'Agglomération. Je crois qu'il faut quand même que chacun le mesure. Nous nous donnons les outils pour l'évaluation de nos politiques en matière de dynamisation commerciale. Je pense que c'est plutôt une bonne chose.

Deuxième thématique sur laquelle je veux attirer votre attention, c'est bien sûr le lancement de la procédure de concours pour le gymnase à Lahitolle.

Enfin, pour noter que, lors du Bureau Communautaire du 19 mai, nous avons accordé, sur fonds propres de l'Agglomération, 1 063 115 € en faveur du logement social dans les quartiers, tous dans les quartiers du renouvellement urbain, ce qui n'est pas une petite contribution.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais vous rendre compte. Est-ce que nous pouvons prendre acte ? Mme POL.

**Mme POL :**

J'avais juste une question qui fait suite au sujet du début. Est-ce qu'il est prévu, d'ores et déjà, sur le toit du gymnase de Lahitolle, des panneaux photovoltaïques ?

**Mme FELIX :**

De ce gymnase ? Aujourd'hui, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) impose la solarisation de toutes les toitures sur un certain nombre d'équipements, notamment de plus de 500 m<sup>2</sup>. Quand nous avons repris

*l'écriture du PLUI, pas quand nous avons commencé, la loi, c'était 1 000 m<sup>2</sup>. Depuis, la loi nous a rattrapés. Nous sommes simplement dans la loi. Oui, je pense que l'on aura – Patrick BARNIER, vous en savez plus que moi, non ? Je ne sais pas. Mais enfin oui, a priori oui.*

**9. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 8 avril 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 8 avril 2022.

**10. Convention de partenariat sur l'organisation des 26èmes Rencontres Vélo & Territoires**

**Rapporteur : M. Stéphane GARCIA**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Cher, l'Agglomération Bourges Plus, la Région Centre-Val de Loire, la Ville de Bourges, l'Agence de Développement Touristique des Territoires du Cher (Ad2T) et l'association Vélo & Territoires pour l'organisation des 26<sup>èmes</sup> Rencontres Vélo & Territoires ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 26 666 € au Département du Cher ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 740 € à l'Ad2T du Cher ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

**Interventions :**

**Mme FELIX :**

*Si vous m'y autorisez, je vais passer la parole à Stéphane GARCIA qui m'a demandé de pouvoir présenter sa délibération et je passerai ensuite la parole à Yann GALUT. Vous êtes page combien, Stéphane, pour nous aider ? 237.*

**M. GARCIA :**

*Merci Mme la Présidente. Merci Yann. Cette délibération concerne la convention entre le Département du Cher, la Région Centre-Val de Loire, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, la Ville de Bourges, l'Ad2T et l'association Vélo & Territoires pour l'organisation des rencontres Vélo & Territoires qui se dérouleront les 5, 6 et 7 octobre sur le territoire de l'Agglomération.*

*Cette convention vise simplement à acter la participation financière de chacune des parties, notamment pour la diffusion du film promotionnel qui sera porté par l'Ad2T, pour lequel l'Agglomération participera à hauteur de 8 740 €. Concernant l'organisation des rencontres Vélo & Territoires, dont les dépenses s'élèvent au total à 120 000 €, l'Agglomération participera à hauteur de 26 666 €, pour être exact. Ce sont des budgets qui avaient été inscrits au Plan Vélo Intercommunal lorsque nous avons présenté le budget de cette délégation.*

*Je vous demanderai de bien vouloir valider cette délibération, puisque c'est quelque chose, un évènement quand même d'envergure sur notre territoire.*

**Mme FELIX :**

*Merci. Ce sera un bel évènement, avec beaucoup de monde. Cela fera aussi marcher l'hôtellerie, les restaurants, le tourisme. C'est très bien.*

*Pas de souci ? Je ne vois pas de votes contre. Pas d'abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole au premier Vice-Président, Yann GALUT.*

**- Arrivée de M. CABRERA -  
- 46 présents -**

## 11. Avenant 2 convention de partenariat économique entre la région Centre-Val de Loire et Bourges Plus

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant 2 à la convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et Bourges Plus modifiant l'article 6 « Suivi et durée » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention.

**étant précisé que Mme BESSARD ne prend pas part au vote**

### **Interventions :**

#### **M. GALUT :**

*Merci Mme la Présidente. La première délibération va vous en rappeler une autre. Nous sommes en convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et Bourges Plus. La prochaine convention est en réécriture. Nous l'avons déjà prolongée, de manière exceptionnelle, de janvier à juin, la renégociation ayant pris du retard à cause du COVID.*

*Il vous est demandé de prolonger à nouveau la négociation, de reprolonger la convention exceptionnelle de juin à décembre prochain puisque la nouvelle convention avec la Région démarrera en janvier prochain. Voilà, Mme la Présidente.*

#### **Mme FELIX :**

*Mme SOULAT.*

#### **Mme SOULAT :**

*Mme BESSARD ne prend pas part au vote.*

#### **Mme FELIX :**

*Très bien. Mme BESSARD ne prend pas part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce qui sera important, c'est la prochaine ! Merci. Délibération suivante.*

## 12. Adhésion à l'agence de développement économique régionale Dev'Up - Appel à cotisation

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la Communauté d'Agglomération de Bourges à l'agence de développement économique de la Région Centre-Val de Loire – Dev'Up pour un montant de 3 500 € ;
- d'autoriser annuellement le versement de la cotisation ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**étant précisé que Mme BESSARD ne prend pas part au vote**

### **Interventions :**

#### **M. GALUT :**

*Il vous est proposé d'adhérer à l'agence de Développement Économique de la Régionale Dev'Up. L'association est présidée par François BONNEAU qui est également, comme vous le savez, Président de la Région.*

*Cette association « Dev'Up » fédère l'ensemble des acteurs économiques régionaux, de la Région aux intercommunalités, du CESER aux chambres consulaires, des services de l'État aux organismes financiers, des pôles de compétitivité jusqu'au réseau de la Recherche. C'est un engagement considéré comme inédit, ayant pour finalité l'emploi et le soutien aux entreprises régionales et au territoire. La cotisation est de 3 500 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, si bien sûr, vous approuvez cette délibération.*

#### **Mme FELIX :**

*Pas de souci, j'imagine. C'est un de nos grands partenaires pour accompagner les entreprises. Mme BESSARD ne prend pas part au vote. Très bien.*

### 13. Subvention de fonctionnement - Association Hubtech

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Hubtech ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'Association pour le Développement et la Gestion de la Plateforme Collaborative « Hub Tech » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. GALUT :**

*Troisième délibération, classique elle aussi, c'est le soutien à l'association Hubtech que vous connaissez, qui regroupe des chefs d'entreprises. Cette association est née en 2016. Elle fédère des chefs d'entreprises dans différents territoires de l'Agglomération. Il vous est demandé, comme l'année dernière, de lui verser une subvention de 15 000 €.*

**Mme FELIX :**

*Pas de souci pour le vote pour l'association Hubtech ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.*

- Arrivée de Mme FRANQUES -  
- 47 présents -

### 14. Nouveau tarif - Pôle Tertiaire Libération - Espace Douche

**Rapporteur : M. Yann GALUT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les conditions tarifaires et d'occupation proposées pour la création de ce nouvel espace au Pôle Tertiaire Libération ;
- de préciser que ce tarif de location est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la délibération.

**Interventions :**

**M. GALUT :**

*Dernière délibération en ce qui me concerne, Mme la Présidente. Il s'agit de mettre en place un tarif spécifique pour un locataire du Pôle Tertiaire Libération qui est dans l'obligation, au regard de son activité, de créer un espace « douche » pour ses agents. Il vous est donc demandé de délibérer sur cette question, étant entendu que ce nouvel espace « douche » doit entraîner obligatoirement des conditions tarifaires spécifiques. Il s'agit, pour information, du SIVY. Les agents du SIVY ont besoin de cet espace « douche », ce qui peut se comprendre.*

**Mme FELIX :**

*Pas de souci ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.*

**M. GALUT :**

*J'en ai terminé Mme la Présidente.*

**Mme FELIX :**

*Merci. Je passe la parole à Richard BOUDET.*

### 15. AP/CP – Ajustements au titre de l'exercice 2022

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'actualisation des AP/CP conformément à l'état annexé à la délibération.

**Interventions :**

**M. BOUDET :**

Merci Mme la Présidente. Il vous est proposé d'ajuster, au niveau du budget principal, l'état des Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement (AP/CP), en cohérence avec les besoins opérationnels. Ce sont trois dossiers qui vous sont proposés : le premier concerne l'ENSA et nous passerions de 4 M€ à 4,5 M€. Le deuxième, c'est le schéma directeur des eaux pluviales et nous passerions de 500 000 € à 660 000 €. Le dernier, c'est la réhabilitation des Danjons et nous passerions là de 5 M€ à 4 M€. Sachant que ces modifications n'entraînent pas de décisions modificatives. Les crédits de paiement pour l'année 2022 restent inchangés. Voilà, Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Très bien. La réhabilitation des Danjons avance bien. Nous aurons un bel espace, en tout cas remis à niveau. Pas de sujet pour cette délibération ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

**16. Avenant à la convention de prestations de services entre Bourges Plus et la Ville de Bourges**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de prestations de services conclue entre la Ville de Bourges et Bourges Plus le 10 juillet 2018 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

**Interventions :**

**M. BOUDET :**

Délibération suivante. Une convention avait été signée le 25 juin 2018 entre l'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges, concernant un certain nombre de prestations. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'actualiser cette convention à plusieurs titres : les prestations qui étaient initialement réalisées par le cabinet (Ville) ont évolué ; de la même manière, les missions réalisées par le service Presse ont évolué ; et il y a la création du service Communautaire de gestion des eaux pluviales.

C'est pour cette raison que nous vous proposons un avenant. Voilà Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Pas de souci là-dessus ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

**17. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Changement des éclairages intérieurs en LED au Centre André Malraux - Commune de Mehun-sur-Yèvre**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement à la Commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 26 998 € pour le projet de changement des éclairages intérieurs en LED au Centre André Malraux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. BOUDET :**

La délibération suivante concerne l'aide aux communes. Nous allons donc parler du DISC (Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes) au travers du nouveau pacte fiscal et financier. La première délibération concerne la commune de Mehun-sur-Yèvre pour des travaux de changement des éclairages intérieurs en LED du centre André Malraux, tout cela pour un montant de 53 997 € et une prise en charge à 50 % de l'Agglomération, soit 26 998 €. Sachant que la dotation annuelle globale pour Mehun est de 193 206 € sur trois ans, que Mehun étant dynamique en termes de dépenses, il a déjà été dépensé 32 246 €, 20 970 €, et 2 915 €, il reste 137 073 €, donc les crédits nécessaires pour pouvoir prétendre à cette demande, Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Parfait. Pas de votes contre, j'imagine ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

**18. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'un Pump track -  
Commune de Morthomiers**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement à la commune de Morthomiers d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 19 847 € pour le projet création d'un Pump track ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. BOUDET :**

*La délibération suivante concerne la création d'un Pump Track à Morthomiers. C'est un équipement sportif pour les VTT et les BMX. Vous savez tous ce que c'est, vous pratiquez tous du Pump track ! La réalisation de cet équipement est quand même de presque 37 000 € et la dotation, toujours dans le cadre du DISC, est de 50 %, soit 19 847 €. La dotation de Morthomiers, sur trois ans, est de 63 208 €. Les crédits sont donc bien présents pour pouvoir accepter cette demande, Madame la Présidente.*

**M. GALUT :**

*Cher Richard, je crois que mon Maire-Adjoint aux sports va être jaloux de cette délibération, parce qu'il m'a présenté un projet de Pump track à Bourges. Nous pourrions l'inaugurer tous ensemble, bien sûr !*

**M. BOUDET :**

*Il faut voir Joël ALLAIN, maintenant.*

**M. GALUT :**

*En VTT !*

**M. BOUDET :**

*Je ne sais pas si Joël ALLAIN est bien présent avec nous ce soir, parce qu'il ne rebondit pas !*

**M. ALLAIN :**

*Non Richard, c'est budgété ! Mais si l'Agglo veut aider, il n'y a pas de problème !*

**Mme FELIX :**

*Il n'y a aucun problème, la Ville de Bourges bénéficie d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes à l'égal des autres communes ! Il n'y a donc aucun souci. Mais je savais que mes amis berruyers seraient jaloux, en fait ! Et donc, je pense que l'on va proposer à Daniel GRAVELET, à qui on envoie d'ailleurs un salut amical, il se bat toujours avec des problèmes de santé...*

**M. BEUCHON :**

*Il va mieux.*

**Mme FELIX :**

*Tant mieux. On va proposer à Daniel GRAVELET de vous inviter, parce que cela vous fera du bien ! Je vous en prie.*

**19. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Sécurisation des bâtiments communaux -  
Phase 1 - Commune d'Arçay**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement à la commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 2 824,86 € pour le projet de sécurisation des bâtiments communaux ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son Représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. BOUDET :**

*Toujours dans le cadre du DISC, pour la commune d'Arçay, donc pour Stéphane HAMELIN, pour la sécurisation des bâtiments communaux : l'acquisition et l'installation d'un volet d'un roulant pour une somme de 1 191 € et l'acquisition et l'installation d'un rideau métallique pour le bâtiment des services techniques, tout cela pour un*



montant de 5 649 €. L'accompagnement de la Communauté d'Agglomération est à hauteur de 50 %, donc 2 824,86 €. La dotation pour Arçay est de 53 270 € sur trois ans, les crédits sont bien présents pour accepter cette demande, Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Parfait. Il n'y a pas de difficulté, j'imagine. Nous sommes contents d'aider chacune des communes de l'Agglomération.

**M. BOUDET :**

Je voudrais simplement dire un mot, Mme la Présidente, si vous me le permettez. Pour dire que l'ensemble du précédent fonds de concours, qui s'est transformé maintenant en DISC, a été consommé. Je vous remercie pour la qualité de vos projets, sachant que cette dotation devait s'arrêter au 31 décembre 2021, mais nous avons tous délibéré de façon à ce qu'il y ait 6 mois supplémentaires, connaissant la situation que nous vivons aujourd'hui tant sur l'approvisionnement des matériaux que pour les entreprises pour qu'elles puissent intervenir. En revanche, c'est terminé à la fin du mois de juin, mais tout a été consommé. Merci à vous toutes et tous.

Je voulais aussi vous dire que le service des finances de Bourges Plus a édité un document très intéressant, qui récapitule les finances de notre structure, les chiffres clés des finances. Merci à M. METTI, Directeur et aux agents du service des finances. Merci à vous. Voilà Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Merci. Je partage ces remerciements et je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

**20. Archives municipales et communautaires - Modification du règlement de salle de lecture**

**Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'adopter le règlement de la salle de lecture des Archives municipales et communautaires ci-annexé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son Représentant, à le signer ainsi que tout document afférent.

**Interventions :**

**M. SALAK :**

Ce point concerne la modification du règlement de la salle de lecture de nos archives municipales et communautaires. Pour information, ce service des archives est ouvert gratuitement à l'ensemble des citoyens qui peuvent y consulter les documents originaux ce qui représente à peu près 200 séances de consultation à l'année. Le règlement de cette salle de lecture commençait à dater. Effectivement, il a été validé la dernière fois en 2008. Il demande donc à être dépoussiéré et revu.

Parmi les modifications de ce règlement, il y a la mise en conformité avec le RGPD, Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel. Également, le fait de donner plus de souplesse dans l'organisation des jours d'ouverture de service, en ne les inscrivant plus directement dans le règlement, ce qui permettra, sans modifier ce règlement, d'ajuster en fonction des demandes les horaires d'ouverture de ce service. Également, encadrer l'inscription à la mise à disposition d'archives auprès des personnes mineures, en la conditionnant à une autorisation parentale pour ceux de plus de 16 ans et à un accompagnement pour ceux qui sont plus jeunes. Enfin, d'acter le principe de gratuité et de reproduction d'archives qui pourrait être demandé tout en aménageant un délai de réponse nécessaire au bon fonctionnement de ce service.

**Mme FELIX :**

Merci. J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés. Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté. Je passe la parole à Marie-Christine BAUDOUIN.

- Départ de M. GALUT -  
- 46 présents -

**21. A71 - Création d'une bretelle complémentaire - Convention de financement**

**Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOUIN**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver cette étude ainsi que la clé de répartition de financement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document relatif à cette délibération.

**Interventions :**

**Mme BAUDOQUIN :**

Merci. Cette délibération est une nouvelle étape concernant la création d'une bretelle complémentaire à l'A71. Vous le savez, deux études ont été faites et rendues en 2019 et 2021 concernant l'une le trafic autour de l'Agglomération et l'autre, sur la faisabilité technique soit d'un nouvel échangeur autoroutier, soit d'une amélioration de l'échangeur existant. C'est ce dernier scénario qui a été validé.

Nous avons donc besoin de délibérer sur la répartition du financement d'une nouvelle étude de demande de principe et de concertation publique. La répartition est faite entre Cofiroute à 25 %, c'est-à-dire 60 000 € TTC, le Département du Cher : 37,5 %, la Communauté d'Agglomération : 32,5 % pour un montant total de 78 000 € TTC et 5 % à la Communauté de Communes FerCher-Pays Florentais.

Je vous propose d'approuver la clé de répartition et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents.

**Mme FELIX :**

Oui M. ALLAIN.

**M. ALLAIN :**

Merci Mme la Présidente. Je voudrais juste dire que, bien sûr, je suis favorable à ce projet qui est sans doute absolument nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers. Et je veux juste faire la remarque suivante : je trouve anormal que les collectivités, dont notre Agglomération, soient appelées au financement pour l'étude et sans doute ensuite pour financer la bretelle elle-même. Je trouve que c'est du ressort de l'État et de Cofiroute. Mais bon, voilà. C'est juste ce que je voulais dire.

**Mme FELIX :**

C'est un avis, je crois, assez largement partagé, puisque non seulement nous ne sommes pas très aidés sur certains projets, nous le sommes sur d'autres, et, en plus, nous intervenons sur des projets tels que celui-ci. C'est assez désagréable en fait.

Mais je peux peut-être le remettre un peu en perspectives. Je vous rappelle, Marie-Christine l'a dit, différentes hypothèses étaient envisagées. Nous avons choisi, finalement unanimement, la plus économe à tout point de vue. Économe financièrement ; je vous rappelle que nous étions sur des fourchettes qui allaient de 6 ou 7 M€ pour celle que nous choisissons, jusqu'à 90 ou 100 M€ pour la plus importante, hors voirie complémentaire qui aurait été nécessaire pour le Département, pour les communes, etc. Nous sommes donc sur des échelles de 1 à 10, mais nous sommes aussi sur des échelles de 1 à 10 en matière de surfaces consommées : 1 à 2 hectares dans ce cas ; 10 à 12 dans le schéma le plus consommateur. À un moment, où finalement chaque hectare consommé, y compris pour des infrastructures, vient en déduction de notre capacité d'urbanisation future pour notre Agglomération. Cela se raisonne avec l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial Rural, avec le schéma de cohérence territoriale ou à l'échelle régionale. Cela veut donc dire que pour chaque projet, maintenant, nous devons faire un rapport enjeux/bénéfices pour vérifier que nous ne sommes pas en train de gaspiller, de « cramer » des cartouches. Nous avons un droit à consommation finalement dans les 10 années qui viennent qui est moitié plus faible que dans les 10 années précédentes. Au-delà de cela, nous devons aller vers zéro artificialisation nette. Ce qui veut dire que, dans le droit à consommer que nous avons aujourd'hui, il faut véritablement que l'on se demande à chaque hectare mobilisé, s'il l'est à bon escient.

Nous avons donc ces arbitrages à faire, arbitrages financiers aussi. La concertation a commencé – je ne sais plus si tu l'as dit –, ouverte depuis le 20 juin jusqu'au 22 juillet. Il faut que les gens puissent s'exprimer.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Yvon BEUCHON. Merci Marie-Christine.

- Départs de MM. GARCIA et MAUTRÉ -  
- 44 présents -

**22. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets - Année 2021**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du rapport d'activités du Service Public d'Élimination des Déchets pour l'exercice 2021.

**Interventions :**

**M. BEUCHON :**

Merci. Le premier rapport concerne précisément le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets. Je vous donne simplement trois chiffres, si vous le permettez.

Premier chiffre qui est intéressant, c'est le coût. Le coût de la prestation a augmenté de 1,8 M€, sans changement sur la nature des prestations rendues. Autrement dit, ce sont simplement à la faveur des renouvellements de contrats, des augmentations que nous avons eu à subir qui font qu'en 2021, le service était à l'équilibre. Mais à l'avenir, il va se dégrader, ce qui a justifié d'ailleurs que nous votions, dans une séance précédente, une adaptation de la fiscalité. Donc, le prix a augmenté sans que la nature des prestations ait bougé. Je rappelle que nous aurons dans l'avenir des changements de prestations tout à fait considérables. En effet, nous allons d'abord passer par l'extension des consignes de tri des emballages, avec la construction de l'usine interdépartementale aux Quatre Vents, et ensuite, la collecte des biodéchets. Nous avons donc devant nous encore une montagne d'adaptations à faire sur ce service. C'est la première donne.

Le deuxième chiffre que je veux donner, c'est l'évolution des tonnages. Nous avons retrouvé une courbe à la baisse, même si elle n'est pas énorme. Nous passons, tous déchets confondus, de 310 kg par an et par habitant à 307. Pour mémoire, nous étions en 2010, à 322. C'est-à-dire que nous avons une petite baisse de la production mais inférieure aux objectifs que nous assignent l'État et l'ADEME. Elle est inférieure mais elle existe. Elle est aussi le résultat du travail que conduisent nos services, notamment sur toutes les animations et sur le plan de Prévention dont il est question après, puisque le programme local vient d'être validé par le Comité de Pilotage.

Je pense que nous sommes finalement d'assez bons élèves, parce que si on regardait la constitution de ces 307 kg, les ordures ménagères résiduelles, celles qui vont dans la poubelle à couvercle vert, ont diminué de 2,7 % d'une année sur l'autre ; c'est assez sensible, assez considérable. Ce qui fait monter, c'est l'augmentation des flux de collectes du papier, du verre et des emballages ménagers, mais aussi des collectes en déchèterie et notamment des déchets verts. Globalement, les choses ne sont pas trop mal.

Glissement des coûts, nous le savions. Nous savions que nous avons eu dans les années passées un alignement assez vraisemblable des planètes, des marchés qui étaient obtenus, notamment l'incinérateur de Gien où on ne payait que les coûts résiduels, les coûts marginaux parce qu'il y avait des vides de four. Cette occurrence est passée. Nous avons aussi des prix avec le centre de tri d'Échalier à côté de Clermont-Ferrand tout à fait exceptionnels. C'est passé. Ainsi, petit à petit, l'ensemble des éléments constitutifs du coût de gestion de ce service a retrouvé un coût à peu près normal.

Je veux dire que ce qui nous attend maintenant devant nous va, de toute façon, probablement nécessiter – peut-être pas demain, Présidente, peut-être pas après-demain, mais dans les années qui viennent – une nouvelle adaptation de la tarification. Une étude est parue dans le Berry Républicain récemment et de ce point de vue, nous sommes les moins chers du département, avec des prestations qui sont tout de même d'excellente qualité. Je ne veux pas confondre la qualité du service rendu et les comportements déviants de certains qui font dire qu'ici ou là, c'est sale. Ce n'est pas sale parce que le service est mal rendu, c'est parfois sale parce que les gens se comportent mal. Ce qui n'est pas la même chose. Nous pourrions donc de toute façon multiplier à l'envie, les tournées, les containers, etc., cela ne changerait pas ce problème qui est un problème de civilité et de comportement.

Vous avez tous les éléments dans le rapport. Il s'agit simplement que l'Assemblée en donne acte. Je veux bien répondre volontiers à vos questions si d'aventure il y en a. Mais nous sommes sur un rythme tranquille sur cet exercice. Cela ne va pas durer ! Voilà Présidente.

**Mme FELIX :**

Merci beaucoup. Y a-t-il quelqu'un qui demande la parole ? Je ne vois pas. Je crois que nous prenons acte de cette communication. Nous pouvons donc passer au rapport suivant.

<b>23. Programme local des préventions des déchets</b>
--

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication du bilan annuel 2021 du Programme Local de Prévention des Déchets

**Interventions :**

**M. BEUCHON :**

Le Programme Local de Prévention des Déchets fait l'objet d'une validation par un Comité de Pilotage, auquel sont associés les associations de consommateurs, les élus, les chambres consulaires et qui détermine un ensemble de projets d'animations ou d'actions à mettre en œuvre pour limiter la production de déchets.

Le Programme est sensiblement semblable à celui de l'an passé, parce que, hélas, l'an passé, avec la crise COVID, nous n'avons pas pu complètement développer les initiatives que nous avons envisagées, notamment dans le cadre de la semaine de l'environnement qui se déroule au niveau européen. Tous azimuts, nous développons des actions. Nous avons d'ailleurs entrepris une tournée complète des communes qui connaît un fort succès, à l'image de ce qui s'est passé à Mehun, où plus de 200 personnes ont assisté à la présentation. C'était vraiment très bien. Nous avons eu la même chose à Trouy et puis, récemment, à Morthomiers où la salle

était comble également de gens qui s'engagent vers le compostage individuel. Quelles que soient les manières de gérer le sujet, le compostage à domicile est la solution qui permet d'éliminer sans mécaniser et sans mettre en service des process qui appellent des camions, des mobiliers, du nettoyage, etc. Vraiment, il faut que sur cette question, nous mettions le paquet, mais vraiment absolument le paquet, dans un secteur où notre Agglomération, c'est essentiellement de l'habitat pavillonnaire, pour que nous puissions réaliser l'essentiel de la captation de ce flux à domicile, sans l'externaliser. C'est un des enjeux et ce sera un enjeu phare développé dans notre Programme Local de Prévention. Mais je pense que vous l'avez en détail. Là aussi, volontiers, je répondrai à vos questions.

**Mme FELIX :**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je veux saluer l'effort fait par tout le monde. Nous avons des ambassadrices de tri ou ambassadeurs - chez notre prestataire qui est Suez - qui font un travail de sensibilisation intéressant. Nous avons dans les services des gens très engagés. Nous avions un maître composteur qui était connu de la terre entière, il a pris sa retraite. Il est remplacé par une jeune femme qui est au top, elle aussi.

**M. BEUCHON :**

Elle s'appelle Manon.

**Mme FELIX :**

Nous avons donc vraiment des gens très engagés. Je veux remercier Yvon BEUCHON pour le travail, pour la tournée qu'il a entreprise dans les communes de l'Agglomération. Nous avons convenu que je prendrai le relais sur Bourges à la rentrée mais c'est vraiment très important que vous nous aidiez dans chacune des communes et dans chacun des quartiers de la Ville de Bourges à ce que les messages passent. Parce que ce n'est pas toujours facile de faire passer des messages autour de cela. Mais il est important qu'ils passent. Donc merci Yvon.

**M. BEUCHON :**

Merci Présidente de ces remerciements auxquels je suis très sensible.

**24. Projet d'extension des consignes de tri - Contrat avec CITEO**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'autoriser la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents relatifs à l'extension des consignes de tri avec CITEO.

**25. Convention d'Accès à la Déchèterie de Levet pour les habitants de Lissay-Lochy**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre Bourges Plus et le SMIRTOM du Saint-Amandois, autorisant les habitants de Lissay-Lochy à utiliser la déchèterie de Levet ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à la délibération.

**Interventions :**

**M. BEUCHON :**

Le dossier suivant, c'est le retour à la possibilité pour les habitants de Lissay-Lochy de fréquenter la déchèterie de Levet qui est toute voisine et pour laquelle une habitude s'était prise, au temps du Syndicat Intercommunal que j'avais le bonheur de présider. Comme les gens sont à côté de la déchèterie de Levet, évidemment, il y a une appétence pour aller vers cette déchèterie. Une convention a donc été faite entre la Communauté gestionnaire et la Communauté d'Agglomération, permettant aux habitants de la Lissay-Lochy de fréquenter cette déchèterie. C'est de la simplicité, là aussi, ce sont des kilomètres en moins et c'est un bilan carbone positif.

**Mme FELIX :**

J'ai déjà eu l'occasion d'avoir des remerciements des habitants de Lissay-Lochy pour cela, que je t'ai transmis. Je crois que c'est aussi l'attention du quotidien. Pas de votes contre évidemment ? Pas d'abstentions ? Très bien.

**26. Convention de partenariat avec l'association Pharmacie Humanitaire Internationale Berry  
pour la collecte des radiographies usagées**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'association Pharmacie humanitaire Internationale Berry pour la collecte des radiographies usagées ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

**Interventions :**

**M. BEUCHON :**

*Le dossier suivant, c'est un dossier là aussi très sympathique. Il s'agit de collecter les radiographies usagées et de les confier à l'association Pharmacie Humanitaire Internationale Berry. Vous remarquerez que de plus en plus de familles de déchets sont triées et valorisées. Nous allons même jusque dans des petits interstices comme celui-là. Ce n'est pas un gros gisement mais il existe. Il contient des métaux lourds, c'est donc également intéressant. C'est une belle convention, un beau petit progrès, de rien du tout.*

**Mme FELIX :**

*Parfait. Des votes contre ? Des abstentions ? Évidemment, je n'en vois pas. Merci.*

**27. Installation classée pour la protection de l'Environnement Société SAS FERROLAC - Site rue  
Pierre Gilles de Gennes à Saint-Florent sur Cher - Information du Conseil Communautaire**

**Rapporteur : M. Yvon BEUCHON**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de l'autorisation accordée à la société SAS FERROLAC pour son site situé rue Pierre Gilles de Gennes à Saint-Florent-sur-Cher.

**Interventions :**

**M. BEUCHON :**

*Ensuite, le dossier concerne la SAS FERROLAC à Saint-Florent-sur-Cher. C'est une ICPE, une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, qui collecte et valorise les ferrailles automobiles. Dans le cadre de l'étude d'impact, l'Agglomération est amenée à donner un avis. Évidemment, doit-il être positif puisque cela va dans le bon sens là aussi du recyclage complet des ferrailles ?*

**Mme FELIX :**

*Pas de souci ? Je n'en vois pas. Délibération adoptée. Je passe la parole à Patrick BARNIER.*

**- Départ de M. MERCIER -  
- 43 présents -**

**28. Convention de subvention du projet « Campus pyrotechnie du futur »**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de subvention avec l'association Campus Pyrotechnie du Futur ;
- d'accorder la subvention de 5 000 € à l'association Campus Pyrotechnie du Futur ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. BARNIER :**

*Merci. Il s'agit de proposer de verser une subvention de 5 000 € à l'association Campus Pyrotechnie du Futur.*

Je voudrai dire quelques mots introductifs sur ce campus. Je crois que nous avons eu l'occasion de l'évoquer. C'est un très beau projet pour notre territoire. Finalement, c'est tout l'écosystème de l'Agglomération, mais bien au-delà, au niveau national, de la pyrotechnie, mais qui en fait concerne principalement les industries de l'armement, les industries munitionnaires, mais pas seulement. Cela concerne aussi le domaine civil, le domaine de l'espace, le domaine de l'automobile. Cet écosystème considère qu'il y a un réel manque de formations dans ce domaine, une grande difficulté pour les entreprises aujourd'hui avec des départs en retraite, de maintenir ces compétences de pyrotechnie, aussi bien des ingénieurs, des techniciens, des opérateurs. D'où l'idée de ce Campus Pyrotechnie du Futur à Bourges, pour des formations, effectivement, répondant aux besoins des entreprises de l'écosystème, mais Campus du Futur aussi dans l'idée de faciliter, promouvoir l'innovation dans ce domaine, d'où également l'association de l'INSA Centre-Val de Loire, de l'IUT et de leur laboratoire, pour finalement conforter ce projet.

Ce campus devrait voir ses activités commencer au mois de novembre. Dans un premier temps, ils vont s'installer au CETIM CERTEC pour délivrer les premières formations. Il y a l'idée qu'ils puissent s'installer de manière plus définitive sur le campus Lahitolle, dans le bâtiment 696. Cela a été annoncé cet après-midi. C'est un projet qui doit être finalisé mais en tout cas, il est aujourd'hui sur les rails. C'est vraiment un très beau projet pour le territoire. Je peux vous dire que l'association a présenté une proposition d'activités pour cette année et pour l'année prochaine, et une belle montée en puissance. Des financements ont été accordés dans ce cadre via l'État. Des promesses ont été faites par l'Agglomération et par la Région. Je pense que ce projet est bien lancé mais nous devons déjà, dans un premier temps, leur proposer une subvention de 5 000 € pour leur fonctionnement.

**Mme FELIX :**

Cinq mille euros et normalement, la mise à disposition d'un temps de personnel de l'Agglomération. C'est ce qu'il y a dans la convention. C'est un bel événement quand même. Enfin, Patrick l'a dit, mais c'est un bel événement. Les vieux Berruyers que nous sommes, certains d'entre nous, nous entendons parler de revitaliser la filière pyrotechnie depuis des années. Des années ! Vraiment, l'assemblée qui a eu lieu cet après-midi, il y avait 70 personnes, des gens qui venaient de toute la France, enfin, franchement, « ça avait de la gueule » ! C'était vraiment un beau démarrage. Merci à Patrick et à Christine qui ont suivi aussi ce dossier avec attention.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Bernadette GOIN.

<b>29. Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 après avis des communes et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher</b>
---

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'arrêter le PLH tel que modifié après avis des communes et du PETR Centre-Cher et annexé à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à poursuivre la démarche d'approbation du PLH.

**Interventions :**

**Mme GOIN-DEMAI :**

Merci Mme la Présidente. Cette première délibération concerne l'arrêt du PLH, après avis des communes et du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Comme vous le savez, la délibération avait été prise par le Conseil Communautaire du 21 février 2022 puis soumise à toutes les communes de l'Agglomération ainsi qu'au PETR qui nous a fait part de certaines remarques et observations d'où, aujourd'hui, cette nouvelle délibération sur le projet.

Le PETR avait souhaité faire évoluer le positionnement de Mehun-sur-Yèvre, compte tenu de son poids relatif dans la programmation de logements. Il a souhaité également proposer une approche programmatique plus complète et de la diversification de l'offre, étudier une territorialisation plus marquée du programme d'actions et, également, accompagner la programmation du PLH et sa mise en œuvre à travers une stratégie foncière lisible et les enjeux du territoire.

Compte tenu de toutes ces observations, les avis étaient tous favorables : sept avis favorables ont été exprimés sans observations par sept communes, 10 avis tacites compte tenu du délai de deux mois qui avait été dépassé, et puis les observations précitées du PETR.

Par conséquent, une deuxième délibération est soumise au Conseil Communautaire pour arrêter ledit projet qui est modifié. Le PLH sera ensuite transmis à nouveau à la Préfecture qui aura deux mois pour soumettre aussi son avis. Si l'avis de la Préfecture comportait des observations, nous reviendrions sur l'arrêt du projet du PLH. Sachant que ce PLH doit être définitif au 31 décembre 2022.

**Mme FELIX :**

Ce sont des modifications relativement à la marge par rapport à ce que nous avons adopté antérieurement.

**Mme GOIN-DEMAY :**

*Vous pouvez voir toutes les modifications dans les documents qui vous sont apportés. Également pour le taux du SRU (page 33) mais je pense que vous en avez déjà fait la lecture.*

**Mme FELIX :**

*Je ne doute pas que vous ayez tous lu l'ensemble de ces documents. Du coup, je peux mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.*

**- Arrivée de Mme MADROLLES -  
- 44 présents -**

<b>30. Délégation de compétence des aides à la pierre – Accord de principe pour une compétence déléguée à Bourges Plus le 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans</b>
--

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de donner son accord de principe pour une compétence déléguée à Bourges Plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des aides à la pierre de « type 3 » comme indiqué dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

**Interventions :**

**Mme GOIN-DEMAY :**

*Cette délibération concerne la délégation de compétence des aides à la pierre. La convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2015-2020 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Néanmoins, par rapport à la délibération que je vous ai présentée tout à l'heure et considérant aussi l'actuel PLH, il y a lieu de procéder à une nouvelle délégation de compétence des aides à la pierre pour une durée de 6 ans. Cette délégation à la pierre concerne le logement social, le logement privé et la création de places d'hébergement. Elle porte également sur l'attribution de crédits d'études liées à la construction de logements.*

*La mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État fait évoluer les modalités d'exercice de la délégation de compétence. Précédemment, nous avions une compétence de type « 2 », c'est-à-dire que les dossiers faisaient l'objet d'une étude par l'État. Or, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est l'Agglomération qui prendra dans la totalité l'étude et le suivi. C'est ce que l'on appelle la délégation de type « 3 ».*

**Mme FELIX :**

*L'État se désengage et ne nous met aucun moyen à disposition pour faire cela. Voilà. Nous allons devoir créer deux postes, je crois, pour assurer ce travail.*

**Mme GOIN-DEMAY :**

*Effectivement, nous vous demandons votre accord de principe pour pouvoir maintenir cette possibilité de compétence des aides à la pierre. Non seulement la compétence mais cela nous permet aussi d'avoir une place – si on peut l'exprimer ainsi – au niveau de la Région dans le domaine de l'Habitat, surtout pour notre Agglomération.*

**Mme FELIX :**

*Merci. Effectivement, nous pourrions refuser mais l'ensemble des politiques que nous menons sur l'Habitat perdrait beaucoup de leur force si nous renoncions. Nous serions ramenés, j'allais dire, au rang d'une communauté de communes rurale. Enfin, on perdrait beaucoup de capacités à agir et de voix si nous renoncions à cela. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.*

<b>31. Avenants aux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)</b>
---

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain 2018-2023 du 27 décembre 2018 ;
- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2018-2023 du 27 décembre 2018 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tout document s'y rapportant.



## **Interventions :**

### **Mme GOIN-DEMAY :**

Merci. Je continue par un avenant à la convention de l'OPAH et de l'OPAH-RU. Vous savez que sur notre agglomération, nous avons deux OPAH : une OPAH classique sur tout le territoire de l'agglomération et une OPAH-RU spécifiquement sur le centre-ville. Les avenants qui vous sont proposés ont pour objet de mettre en adéquation les conventions des dispositions OPAH avec les nouvelles modalités d'action. Également, en y intégrant l'insertion d'un volet de lutte contre la vacance ; les réajustements aussi de l'OPAH et de l'OPAH-RU puisque Bourges Plus a connu une augmentation importante des demandes d'aide à la rénovation des ménages propriétaires de l'agglomération. Par conséquent, il y a lieu aussi d'y adapter cette convention et l'objet de l'avenant qui vous est proposé.

Il y aura un objectif de 62 dossiers supplémentaires dont 50 concernent la thématique énergie et 12 concernant des travaux lourds. Ainsi, l'objectif « logements rénovés » est porté à 911 au lieu de 861 initiaux. S'ajoute également l'objectif de 151 logements rénovés de l'OPAH-RU au lieu de 139, soit un total qui va dépasser les 1 000 logements, 1 062 logements rénovés sur toute la durée des deux OPAH, soit à fin 2023. C'est quasiment demain puisque c'est l'année prochaine.

Les partenaires vont modifier leurs engagements : l'ANAH à hauteur de 8 124 868 €, l'Agglomération à 2 505 884 € uniquement au niveau de l'OPAH et, au niveau de l'OPAH-RU, l'ANAH à hauteur de 2 598 023 € et l'Agglomération à 665 643 € sur toute la durée de l'OPAH.

Mise en place également d'une régie complète des missions de suivi animations puisque, par rapport aux modifications dont je vous ai parlé tout à l'heure, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux porteurs de projet et de réduire les temps de traitement des dossiers, la mission de réalisation des diagnostics techniques nécessaires au montage des dossiers va faire l'objet d'un recrutement d'un agent dédié. Cette mission va être internalisée, d'où la régie.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant n°2 de la convention OPAH, d'approuver l'avenant n°3 de la convention OPAH-RU et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer lesdits avenants.

### **Mme FELIX :**

Nous avons déjà rehaussé notre cible par un avenant précédent. Nous avons fixé le chiffre symbolique de 1 000 logements rénovés. Nous allons donc le dépasser, ce qui n'est pas mal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## **32. Aides à la pierre : Avenant 2022-01 à la convention de délégation des aides à la pierre - Parc public**

### **Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant 2022-01 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre du parc public ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2022-01 ainsi que tout document s'y rapportant.

## **Interventions :**

### **Mme GOIN-DEMAY :**

Je poursuis par les aides à la pierre. Il s'agit de l'avenant n°1 à la convention de délégation des aides à la pierre pour le parc public. Pour l'année 2022, l'État a fixé un objectif de construction de 67 logements ordinaires et de 79 logements structures.

L'avenant n°1 de 2022 à la convention correspond à une autorisation d'engagement de 633 947 €. Une dotation complémentaire pourra être attribuée dans un second temps par un second avenant. Si vous vous rappelez, autour du mois de septembre en général, on fait des réajustements par rapport aux dossiers qui nous sont déposés. C'est là que nous demandons une dotation complémentaire. Toujours est-il que l'enveloppe des fonds propres de Bourges Plus se monte à 542 000 €.

### **Mme FELIX :**

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

### 33. Centre-Val de Loire Énergies : Modification des statuts de la SEM Régionale pour la rénovation énergétique des logements

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver les nouveaux statuts modifiés de la SEM pour la rénovation énergétique des logements dont le nom commercial est « Centre-Val de Loire énergies » ;
- de modifier en conséquence la délibération du 4 novembre 2019 concernant la participation de Bourges Plus à l'actionariat de la SEM pour la rénovation énergétique des logements ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à siéger au côté des actionnaires minoritaires publics à l'assemblée spéciale de la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements ainsi qu'à son Conseil d'Administration ;
- d'habiliter Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la création, aux modifications, à la constitution et à la participation à la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements, en particulier les pièces afférentes à cette délibération.

étant précisé que Mme CHEZE-DHO ne prend pas part au vote.

#### **Interventions :**

##### **Mme FELIX :**

*Cette délibération traite d'une Société d'Économie Mixte Énergie mais qui n'a rien à voir avec celle du début du Conseil.*

##### **Mme GOIN-DEMAI :**

*Non, effectivement. La volonté de Bourges Plus a été de s'inscrire en cohérence avec la politique de la Région Centre. Bourges Plus participe à cette assemblée spéciale qui désigne au sein des actionnaires publics les représentants qui siègent au Conseil d'Administration dont vous, Mme CHEZE-DHO.*

*Il a été souhaité, dans les statuts de ladite Société d'Économie Mixte Locale, des modifications concernant plus précisément les censeurs, sur la durée et leurs fonctions. Comme l'Agglomération de Bourges Plus est partenaire de cette SEM, il est demandé d'approuver les nouveaux statuts. C'est une régularisation.*

##### **Mme FELIX :**

*Pas de difficulté ? Mme Christine CHEZE-DHO ne prend pas part au vote. Très bien. Pour les autres, pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Corinne LEFEBVRE.*

### 34. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2021

**Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 du Service Public de l'Assainissement.

#### **Interventions :**

##### **Mme LEFEBVRE :**

*Merci Mme la Présidente. Cette délibération porte sur le rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement 2021. Comme chaque année, un rapport vous est établi. Ce rapport d'activité reprend les principaux résultats du service « assainissement collectif et non collectif » ; les indicateurs d'activité et de performance ; les tarifs en 2022 fixés lors du budget et les travaux réalisés.*

*Il est donc demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 du Service Public de l'Assainissement.*

##### **Mme FELIX :**

*Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. D'ailleurs, on prend acte. Je vais donc passer la parole à Catherine PALLOT.*

**Rapporteur** : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte du rapport d'activités 2021 du Conseil de Développement de Bourges Plus joint en annexe à la délibération.

**Interventions** :

**Mme PALLOT** :

*Il s'agit d'approuver le premier rapport d'activité du Conseil de Développement qui a été installé en mars 2021, donc neuf mois d'activité en 2021. Ce rapport décrit, entre autres, son installation et les axes forts à travailler. Nous ne l'avons pas sous les yeux mais il est joint au dossier que l'on a reçu. Enfin, je le connais par cœur. Il décrit également l'organisation mise en place, charte et règlement. Il décrit les moyens humains mis à disposition par Bourges Plus. Il met en avant quelques chiffres indiquant le nombre de fois où le Bureau s'est réuni, combien de fois les membres se sont réunis en commission plénière, les temps passés sur les dossiers pour lesquels le Conseil de Développement a été saisi. Il exprime aussi les thématiques travaillées sur ces neuf mois de fonctionnement. Ils ont notamment travaillé sur le projet de territoire, sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale), le CRTE (Contrat Régional de Transition Ecologique). Le rapport mentionne que cinq avis ont été rendus en un temps restreint. Il précise aussi que la question de l'eau est à travailler et que le Conseil de Développement s'autosaisit sur cette question.*

*En conclusion, il rappelle qu'agents et élus ont su se rendre très disponibles lors des travaux. Il indique une bonne implication de tous, ainsi que les membres du Conseil de Développement participant malgré le contexte compliqué. Il précise que des synergies existent entre le Conseil de Développement de Bourges Plus et celui du PÉTR. Néanmoins, il souligne quelques axes d'amélioration comme le taux de participation des membres (il semblerait que 41 % des membres (ils sont 72) n'ont participé à aucune réunion) ; l'anticipation des saisines aussi est souhaitée en lien avec les orientations stratégiques de Bourges Plus. Il souligne également que les moyens ne sont pas satisfaits en totalité et que le Conseil de Développement aurait besoin d'une belle mise en lumière quant à son accompagnement.*

**Mme FELIX** :

*C'est un peu une pierre dans notre jardin mais que je trouve assez justifiée. Nous allons donc nous attacher, avec Catherine, à mettre en valeur le travail du Conseil de Développement et puis à dialoguer de façon régulière avec lui. Il nous apporte un éclairage externe qui est tout à fait intéressant. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Pas de votes contre puisque l'on prend acte.*

36. Contrat de Ville - Tivoli Initiatives - Attribution d'une subvention et signature d'une convention

**Rapporteur** : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention triennale entre Bourges Plus et Tivoli initiatives telles qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 15 500 € à Tivoli Initiatives, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

étant précisé que MM. LEFELLE et METTRE et Mme BIGUIER (pouvoir à M. ALLAIN), ne prennent pas part au vote.

**Interventions** :

**Mme PALLOT** :

*Il s'agit de la convention pluriannuelle de partenariat qui lie Bourges Plus et Tivoli Initiatives. C'est une convention sur une durée de trois ans. C'est la troisième, la première a été signée en 2016. Cette nouvelle convention tient compte de l'actualité, évidemment de la structure qui a notamment recruté un chargé d'entreprises. En fait, cette convention apporte aussi à Bourges Plus, le fait de mieux connaître et de mieux intégrer les dynamiques, en termes de ressources et d'offres de services qui ont déjà cours sur les quartiers. Cela permet aussi de mieux mettre en œuvre les actions du pilier « développement économique » dans le cadre du Contrat de Ville, tout cela en développant les liens entre les acteurs. À noter aussi un volet de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire, en particulier sur les quartiers prioritaires de la Ville.*

Pour l'ensemble de ces missions (lieu ressource ; mise en réseau ; promotion du territoire), il vous est demandé d'approuver la convention mais aussi d'accorder une subvention annuelle de 15 500 € à Tivoli Initiatives.

**Mme FELIX :**

Pas de difficulté ? Il y a deux personnes qui ne prennent pas part au vote, j'imagine.

**M. METTRE :**

Je ne prends pas part au vote Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Alors, Renaud METTRE et Hugo LEFELLE ne prennent pas part au vote. Je pense que Marie-Hélène BIGUIER ne prend pas part au vote non plus.

**M. ALLAIN :**

Alors, Marie-Hélène BIGUIER ne prend pas part au vote. Vous avez complètement raison, Mme la Présidente.

**Mme FELIX :**

Je pense, oui. Et vous savez, la loi implique que c'est de ma responsabilité si je l'oublie.

**M. ALLAIN :**

On aurait été ensemble en prison !

**Mme FELIX :**

Cela va être difficile ! Je crois que cela ne va pas être possible ! Je passe la parole à Marc STOQUERT.

### 37. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau - Année 2021

**Rapporteur :** M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 du service public de l'Eau.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

Merci Mme la Présidente. La première délibération concerne le rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau sur l'année 2021. Je vous donne quelques chiffres : 102 626 habitants soit 38 115 foyers aujourd'hui, que nous approvisionnons en eau, sauf la commune de Mehun-sur-Yèvre qui est toujours sous délégation avec Véolia, et qui passera dans le giron de l'Agglomération en 2023. C'est proche.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau facturé est de 2,31 € et 4,80 € avec l'assainissement. L'ARS a procédé à 196 prélèvements, tous conformes aux normes en vigueur.

Le champ captant de Saint-Ursin fait toujours l'objet d'une nouvelle demande de l'avis de l'hydrogéologue, suite à l'avis négatif du commissaire enquêteur sur la mise en place de périmètres de protection en 2018, et nous sommes aujourd'hui sur la Peupleraie de Souaires sur laquelle un forage se met en place ; nous avons 98 % ou 99 % de chance d'avoir de l'eau suffisante sur ce site. Aujourd'hui, cela se met en place.

Le rendement sur le réseau, c'est 6 891 104 m<sup>3</sup> à ce jour, dont 686 855 m<sup>3</sup> achetés. Le rendement du réseau est de 83,25 %. Nous avons renouvelé 7 112 mètres linéaires de réseau sur les 1 054 kilomètres existants. Voilà quelques chiffres qui peuvent être donnés sur le cycle de l'eau.

**Mme FELIX :**

Je crois qu'il faut préciser que le rendement moyen du réseau a baissé avec l'arrivée de Mehun-sur-Yèvre qui a un réseau assez fuyard. Une fois que nous allons reprendre le réseau et la distribution en délégation, un gros travail sera à faire sur ce secteur. Il y en a un peu à faire ailleurs, mais un gros travail est à faire sur ce secteur qui va un peu nous occuper. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte de ce rapport et nous passons à la délibération suivante. Toujours Marc STOQUERT.

### 38. Modification des statuts du Syndicat Mixte de Travaux pour l'Amélioration de la qualité des Eaux de distribution publique pour la Région Champagne Berrichonne - Rive gauche du Cher (SMAERC)

**Rapporteur :** M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la modification des statuts du SMAERC tels qu'ils sont annexés à la délibération portant sur la modification de la composition du syndicat.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

*Il s'agit de la modification des statuts du SMAERC. Par délibération du 2 février 2022, le Comité Syndical a approuvé la modification de l'article 1 des statuts. C'est le groupement de plusieurs autres communes dont Chârost, Saint-Ambroix, Poisieux, Migny, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Preully, Sainte-Thorette, la communauté de communes Fercher pour les communes de Plou, Civray, Saugy, et Bourges Plus pour la commune de Mehun-sur-Yèvre. Aujourd'hui, on nous demande d'acter ces modifications de statuts.*

**Mme FELIX :**

*Pas de difficulté, j'imagine. Je n'en vois pas. Merci.*

**39. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 033 00312**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder à l'usager de la concession 033 00312 un dégrèvement de 64 m<sup>3</sup> en eau et de 111 m<sup>3</sup> en assainissement correspondant à la différence entre la consommation liée à la fuite et la moyenne des consommations des trois dernières années soit un dégrèvement de 396,61 € sur une facture initiale de 1 199,77 € donc un reste à charge de 803,16 €.

**40. Direction des Ressources Humaines - Tableaux des effectifs - Créations de postes**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver les créations et modifications de postes indiqués dans la délibération et répertoriés dans les tableaux joints.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

*Cette délibération concerne des créations de postes au tableau des effectifs. En raison d'un mouvement de personnel et des besoins des services, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder au réajustement du tableau des effectifs pour la Direction des Bâtiments, la Direction des Etudes et la Direction Aménagement et Développement Foncier. De même, dans le cadre de la promotion interne des agents, il est proposé au Conseil Communautaire de créer 17 postes.*

**Mme FELIX :**

*Vous l'avez compris, dans cette délibération, il n'y a que des créations de postes pour accompagner des promotions internes ou pour faciliter des recrutements dont on ne sait pas encore sur quels profils ils auront lieu. On supprimera les doublons après. En fait, il n'y a pas de créations nettes de postes dans cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**41. Direction des Ressources Humaines - Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement temporaire d'activité, saisonnier et d'apprentissage**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 58 voix « pour » et 4 abstentions  
(M. MOUSNY, Mmes FRANQUES, SINGEOT et MICHEL (pouvoir à M. MOUSNY))**

- d'autoriser la création d'emplois contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activité et temporaire d'activité dans les conditions prévues ;
- d'autoriser la création des postes d'apprentis dans les conditions prévues dans la délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal, Assainissement et Archéologie de l'exercice 2022 de Bourges Plus.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

*Cette délibération concerne la création d'emplois d'agents contractuels liés à l'accroissement temporaire d'activité, saisonnier et d'apprentissage. Compte tenu des besoins exprimés par les services traduisant, d'une part, la nécessité de recourir à du personnel non permanent afin de répondre à des besoins saisonniers pour la*

période estivale 2022 et, d'autre part, la nécessité de recourir à du personnel complémentaire dans le cadre de l'activité archéologique pour l'année civile 2022, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la création d'emplois contractuels tels qu'indiqués dans la délibération.

**Mme FELIX :**

Merci. M. MOUSNY.

**M. MOUSNY :**

Oui, merci Mme la Présidente. Une explication de vote. Nous trouvons fort regrettable que le nombre de contrats d'apprentissage diminue d'une année sur l'autre. Sur 2021-2022, il y en avait 8 et on passe à 5. Quand on est un EPCI qui porte le développement économique, je trouve que c'est dommage. J'invite à voir dans les services s'il n'y a pas possibilité de revoir à la hausse, au moins au nombre de 8, ce nombre de contrats. Nous nous abstiendrons donc. Merci.

**Mme FELIX :**

Merci pour cette remarque. Nous avons effectivement un peu moins de contrats d'apprentissage. Je surveille, comme le lait sur le feu, la masse salariale et nous essayons de tenir. Mais je prends acte de votre remarque pour que nous l'intégrions. Donc, vous vous abstenez ? Combien d'abstentions ? Quatre, c'est cela ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Les autres sont donc favorables. Délibération suivante.

<b>42. Direction des ressources humaines- Mise à disposition d'agents communautaires auprès de la Ville de Bourges (M. GUEDES. M. TORRES. Mme PAYSANT, Mme SIROT)</b>
---

**Rapporteur :** M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition des agents communautaires ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

Il s'agit de la mise à disposition d'agents communautaires auprès de la Ville de Bourges. La Ville de Bourges sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition qui concerne les deux agents de catégorie A relevant de la filière technique : M. GUEDES Joachim et M. TORRES Alain et deux agents de catégorie C relevant de la filière administrative : Mme PAYSANT Françoise et Mme SIROT Céline. Il est précisé que la rémunération et les charges sociales correspondantes seront remboursées à la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et que ce personnel sera placé, pendant le temps de la mise à disposition, sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale des services de la Ville de Bourges.

**Mme FELIX :**

Pas de difficulté ? Ce sont des conventions très techniques, entre la Ville et l'Agglomération. La première vient de vous être présentée. Une seconde du même ordre.

<b>43. Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale - Mise à disposition d'agents communautaires auprès de l'Université d'Orléans (Mme ROCHE, M. BEDU)</b>
--

**Rapporteur :** M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et l'Université d'Orléans portant sur la mise à disposition de Mme ROCHE et M. BEDU ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

Oui, c'est la même chose. Afin d'exercer les missions d'enseignement et de soutien administratif et technique, la Communauté d'Agglomération de Bourges met à disposition de l'Université d'Orléans deux agents communautaires, pour l'antenne de Bourges et la Faculté de Droit économique et Gestion.

**Mme FELIX :**

Voilà. Pas de souci ? C'est bon ? Délibération suivante.

**44. Direction des ressources humaines. Création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les dispositions relatives à la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération de Bourges, de la Ville et du CCAS de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

**Interventions :**

**M. STOQUERT :**

*Cette délibération concerne la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges. Les trois délibérations suivantes vont ensemble et concernent les nouvelles dispositions au niveau des CHSCT et des CTE.*

**Mme FELIX :**

*En fait, on se met en conformité avec la loi, concernant les instances du personnel, par la création de ce Comité. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.*

**45. Direction des ressources humaines. Création d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les dispositions relatives à la création de Commissions Consultatives Paritaires communes à la Communauté d'Agglomération, à la Ville et au CCAS de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

**46. Direction des ressources humaines. Création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité


- d'approuver les dispositions relatives à la création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Communauté d'Agglomération, à la Ville et au CCAS de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19h55.

Fait à Bourges, le - 1 SEP. 2022

Les secrétaires de séance,

  
Mélanie CELEGATO

  
Hugo LEFELLE

La Présidente,

  
Irène FELIX



*Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.*

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur publication ou de leur notification.*